

Disponibilité des moyens en eau

En cas d'incendie, la réserve d'eau d'un site industriel de l'Eure est principalement constituée par une rivière, dont le niveau peut être très bas en période d'étiage. L'inspection des installations classées a par conséquent demandé à l'industriel de définir une mesure compensatoire en cas d'assèchement de cette rivière, et notamment d'étudier la possibilité d'utiliser l'eau des étangs situés à proximité.



Retours d'expériences

Les industriels doivent s'assurer que même en période de fortes chaleurs ou d'étiage, les réserves d'eau sur sites sont suffisantes pour faire face notamment à un incendie.

Pour aller plus loin

Une publication du BARPI (Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels du ministère en charge de l'écologie) sur ce thème est disponible sur internet, à l'adresse suivante

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/accidentologie-industrielle-declenchee-ou-aggravee-par-les-fortes-chaleurs/>



Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité Administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 78 26 19 00 - Fax. 02 78 26 23 99
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Olivier Morzelle, Directeur DREAL Normandie - Rédaction, coordination : Karine Leturcq, Service risques/bureau des risques technologiques accidentels - Conception graphique : Valérie Soudais - Mission communication - Réalisation : Juin 2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Canicule 2019 retours d'expériences industrielles en Normandie



Quelques enseignements et mesures de bon sens pour protéger les personnes et préserver l'outil industriel en période de canicule

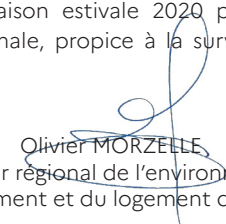
Durant l'été 2019, les températures observées en Normandie ont battu un nouveau record. Marqué par deux vagues de chaleur exceptionnelles par leur intensité, fin juin puis fin juillet, l'été 2019 a été classé par Météo France au 3^{ème} rang des étés les plus chauds en France.

Malgré les alertes, les organisations industrielles n'ont pas toujours permis d'appréhender efficacement ces périodes de fortes chaleurs.

Ce fascicule décrit quelques-unes des situations dangereuses observées dans la région, durant ces épisodes caniculaires, avec des conséquences effectives ou potentielles plus ou moins importantes. Elles soulignent la nécessité, pour la protection des personnes et la préservation des outils industriels, de prendre en considération ces données climatiques extrêmes, en vue de définir et mettre en place les mesures organisationnelles appropriées pour prévenir leurs conséquences et les maîtriser (identification des installations et activités sensibles, adaptation des pratiques et des moyens de protection à disposition, mise en place de consignes de sécurité et détermination des contrôles spécifiques à effectuer).

De telles dispositions sont d'autant plus prégnantes que la fréquence de survenue de ces fortes chaleurs risque d'augmenter avec le changement climatique.

Selon Météo-France, la prochaine saison estivale 2020 pourrait présenter des conditions plus chaudes que la normale, propice à la survenue de « vagues de chaleur ».


Olivier MORZELLE
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

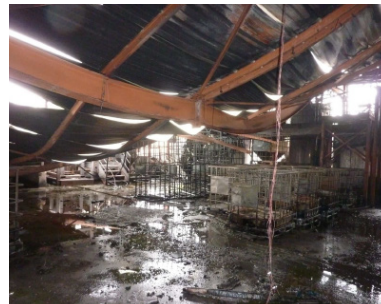
Quelques incidents/accidents ou situations dangereuses recensés en Normandie pendant la canicule 2019 et retours d'expériences industrielles associé

Conditions de stockage des déchets et matières combustibles

→ Le 28 juin 2019, un feu se déclare à 3h du matin sur un site industriel de la Seine-Maritime, vraisemblablement par auto inflammation de déchets due aux fortes températures liées à la canicule. Il s'agit de déchets industriels spéciaux solides (emballages métalliques souillés, chiffons d'essuyage...) stockés dans une benne située sur une aire étanche dédiée et à bonne distance de tout combustible. L'incendie a été découvert par le gardien qui commençait sa ronde. Ce dernier a immédiatement contacté le SDIS qui a maîtrisé l'incendie en 20 minutes. Les dégâts ont été limités à la benne de déchets et à une quinzaine de GRV (grand récipient pour vrac) vides souillés qui étaient néanmoins à proximité sur l'aire étanche.

→ Le 29 juin 2019, en période de forte chaleur dans l'Eure, un départ de feu se déclare vers 17h sur un site Seveso, au niveau d'une benne de déchets dangereux, sans que la vidéosurveillance ne mette en évidence de cause particulière. La présence de verre a entraîné un échauffement très localisé (effet loupe) et un départ de feu dans cette benne.

L'incendie se propage ensuite aux palettes en bois stockées à proximité. L'encombrement et la présence de stockage sans distance d'isolement entraîne des effets dominos. L'incendie prend alors très vite de l'ampleur. Malgré la présence d'un gardien sur site qui repère rapidement l'incendie via les caméras de vidéosurveillance, l'entrepôt de matières sèches voisin s'embrase et est complètement détruit. Dans l'environnement immédiat du site, il y avait différentes cuves contenant des produits de type engrais liquide, acide phosphorique... qui représentaient un enjeu pour la phase d'intervention ; autant d'installations qui n'ont pas brûlé grâce à l'action du SDIS. Sur proposition de l'inspection des installations classées, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été pris pour encadrer la mise en sécurité des installations, et les conditions de reprise d'activité.



Retours d'expériences

Ces incendies témoignent à leur tour de l'importance majeure de la vigilance portée aux conditions de stockage des déchets et matières combustibles et en particulier en période de canicule : sous abri, sur aire étanche, respect de distances d'isolement vis-à-vis des autres stockages de matières combustibles / inflammables...

L'inspection des installations classées a mené en 2020 une action « coup de poing » dans plus de 70 établissements normands, visant, entre autres les conditions de stockages extérieurs à proximité des bâtiments. Cette action met en évidence des axes d'amélioration afin de respecter des distances d'isolement vis à vis de potentiels effets dominos.

Propagation de feu de végétation

→ Le 25 juillet 2019, une parcelle de 6 hectares de végétation part en fumée dans le Calvados, alors que la température avoisine les 35 °C. Peu avant 17h, l'incendie atteint une casse automobile, et génère des dégâts importants. Un bâtiment de stockage de 9 000 m² abritant notamment des pneumatiques usagés de la casse auto et des bombonnes de gaz, est très endommagé. Du matériel de forains, dont des caravanes, a également brûlé. Mais heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Une zone où 200 véhicules étaient stationnés, deux maisons d'habitation, ainsi qu'un local professionnel de 200 m², ont pu être préservés grâce aux 70 sapeurs-pompiers mobilisés du SDIS. Sur proposition de l'inspection des installations classées, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence a été pris pour encadrer la mise en sécurité de l'installation industrielle, les conditions de remise en fonctionnement, et la réalisation d'une étude d'impact sanitaire.



→ Le 25 juillet 2019, également, sur un site pétrochimique de Seine-Maritime, des broussailles entre deux unités de stockages d'hydrocarbures s'enflamment. La source d'inflammation pourrait être une flammèche issue d'une torche du site. Grâce aux dispositifs de détection et de surveillance imposés par la réglementation aux sites pétrochimiques, l'incendie de broussailles est rapidement détecté et maîtrisé par les pompiers internes.

Retours d'expériences

Particulièrement l'été, un entretien des sites industriels et de leurs abords doit être mené, pour éviter que des broussailles, herbes sèches ne s'accumulent et puissent facilement s'enflammer. Une réflexion est à mener pour empêcher la propagation d'un feu de végétation extérieure aux installations.

Evaporations de solvants

→ Toujours le 25 juillet 2019, un exploitant de la Seine-Maritime constate, en début d'après-midi, le gonflement de fûts de 200 litres contenant divers solvants, stockés en extérieur dans une enceinte grillagée. Sollicitée, la cellule chimique du SDIS se rend sur place et procède à l'ouverture des fûts pour laisser échapper les vapeurs, et demande à l'exploitant de renouveler l'opération régulièrement.

→ Le 6 juillet 2019, une soupape de réservoir GPL s'ouvre, en raison de la température élevée du réservoir. Cette soupape, imposée par la réglementation encadrant les équipements sous pression, a rempli son rôle d'organe de sécurité. Le SDIS intervient pour arroser et ainsi faire chuter la pression interne du stockage. L'installateur précise que d'autres incidents similaires ont déjà eu lieu en Normandie depuis le début de l'été.

Retours d'expériences

Une surveillance accrue des températures et pressions critiques doit être mise en place. Le niveau de remplissage des équipements contenant des produits susceptibles de se dilater à la chaleur doit être abaissé en conséquence. Particulièrement en période de fortes chaleurs, il convient de surveiller la température des gaz liquéfiés sous pression, inflammables ou toxiques, de les stocker préférentiellement à l'abri des rayons du soleil, de les refroidir autant que nécessaire... Des consignes doivent être élaborées et les moyens appropriés mis en place afin d'anticiper ces situations à risques et pouvoir réagir en conséquence.